LE TEMPS

TEMPS FORT : Sous-munitions: l'arme à bannir

Date de parution: Mardi 27 mai 2008
Auteur: Stéphane Bussard

• A Dublin, une centaine d'Etats débattent de l'interdiction des bombes à sous-munitions. Histoire d'un processus aussi spectaculaire qu'efficace.

On a connu le processus de paix d'Oslo lié au conflit israélo-arabe, le processus d'Ottawa sur l'interdiction de mines antipersonnel. Un autre processus fait aujourd'hui des étincelles: celui d'Oslo qui devrait permettre, à Dublin, le 30 mai, l'adoption d'un traité sur l'interdiction des bombes à sous-munitions (BASM). Dans la capitale irlandaise sont réunis, depuis le 19 mai, 109 Etats qui souhaitent, à des degrés divers, mettre fin au calvaire humanitaire que représentent les armes à fragmentation. Participent aussi à la réunion la Coalition contre les armes à sous-munitions, le CICR et une foule d'ONG. L'ONU a préféré ne pas chapeauter l'événement afin d'éviter tout veto des grandes puissances.

Les BASM, des bombettes de la taille d'une cannette de coca (voir ci-dessous), sont des armes censées exploser au contact avec le sol. Mais les ratés sont fréquents (entre 10 et 30%) et la dissémination de ces mini-bombes imprécises sur de vastes surfaces (37 millions de mètres carrés au Liban) provoque de graves dégâts dans les populations civiles qui, selon Handicap International, représentent 98% des victimes mutilées par ces armes.

La conférence de Dublin, qui fait suite à celles d'Oslo, Lima, Vienne et Wellington, marque une étape cruciale. Elle révèle surtout la spectaculaire avancée de la cause. En 2006 à Genève, au sein de la Conférence sur certaines armes classiques (CCW), peu d'Etats semblaient disposés à aborder de front la question des BASM. La CCW reste prisonnière de la règle du consensus et de la présence des grandes puissances comme les Etats-Unis, la Chine et la Russie qui ne veulent pas entendre parler d'une interdiction des bombes à sous-munitions. Vingt-cinq pays ont proposé un mandat de négociation à la CCW. Mais beaucoup n'y croient pas. C'est le cas de la Norvège, versée dans l'art de saisir les opportunités diplomatiques d'envergure. Pour elle, il faut lancer un processus en marge de la CCW. Le processus d'Oslo voit le jour en février 2007. La très forte médiatisation de la guerre du Liban en été 2006, où 1,2 million de bombes à sous-munitions ont été larguées sur 37millions de mètres carrés de terre, a induit un changement de paradigme. Jamais les médias n'ont autant parlé du sujet depuis deux ans. La thématique est mûre. Quelques Etats se sont engouffrés dans la brèche: la Belgique et l'Autriche appliquent déjà l'interdiction totale des BASM et promettent de détruire leurs stocks dans les trois ans.

La conférence de Dublin confirme le changement de perception de ces armes. Un traité d'interdiction totale devrait être adopté ce vendredi. La semaine dernière en Irlande, sept Etats, dont la Suisse, ont tenté de proposer une entrée en vigueur dans une dizaine d'années afin de laisser aux armées nationales le temps de s'adapter. Ils se sont fait remettre à l'ordre par une soixantaine d'Etats qui jugent une telle clause inacceptable. Tous les obstacles ne sont cependant pas levés. Ainsi, sous la pression du Royaume-Uni, plusieurs Etats défendent «l'interopérabilité», à savoir la possibilité d'utiliser des armes à sous-munitions dans le cadre d'opérations militaires conjointes comme celles de l'OTAN. Pour les ONG, cette possibilité offerte aux Etats signataires du futur traité viderait le document de sa substance. En outre, certains pays demandent des exceptions, estimant que leurs armes, plus sophistiquées (système Bonus ou Smart 155) n'entrent pas dans la définition stricte des sous-munitions.

La rapidité avec laquelle le processus d'Oslo s'est mis en branle surprend. Paul Vermeulen, directeur de la branche suisse de Handicap International s'en explique: «Nous avons bénéficié du savoir-faire du processus d'Ottawa qui a abouti à l'adoption de la Convention du même nom sur l'interdiction des mines antipersonnel en 1997. Beaucoup de diplomates ou de personnels d'organisation non gouvernementales présents à Dublin étaient déjà là à Ottawa. C'est le cas d'ambassadeurs, du CICR, etc.» Depuis, les ONG ont appris à s'organiser, à collecter des informations et à parler aux médias. Plusieurs pays ont financé des ONG qui militent pour l'interdiction des BASM. Ces armes ne sont pourtant pas nouvelles. Utilisées pour la première fois lors de la Seconde Guerre mondiale par les Allemands et les Soviétiques, elles furent aussi utilisées par les Britanniques lors de la guerre des Malouines en 1982, lors de la première guerre du Golfe en 1990, en Tchétchénie et au Kosovo en 1999, voire en Ethiopie. La première dénonciation publique des bombes à sous-munitions remonte à 1966 par un certain Jean-Paul Sartre qui présidait à l'époque le tribunal Russel, une instance civile qui se penchait sur les horreurs de la guerre du Vietnam et pays environnants. Au Laos, 270 millions de bombes à sous-munitions ont été déversées par des avions américains rentrant à leur base thaïlandaise entre 1964 et 1973, «l'équivalent d'un largage toutes les 7 minutes pendant dix ans.

Quatre-vingts millions n'ont pas éclaté. Il faudra cinquante ans pour régler le problème», souligne Hansjörg Eberle, directeur de la Fondation suisse de déminage qui dispose de 100 démineurs sur place. Quelque 6000 personnes ont été tuées par les bombes à sous-munition. De vastes surfaces de terres arables sont inutilisables alors que 30% des Laotiens souffrent de famine au moins six mois par an. En 1976, treize Etats réunis à Lugano avaient bien plaidé pour l'interdiction des BASM, mais à l'époque, ils prêchaient encore en plein désert. Dans les années 1990, le processus d'Ottawa, initié par le Canada à la suite de l'échec de la Conférence sur certaines armes classiques de prendre une position courageuse sur les mines antipersonnel, va permettre un changement de paradigme. On se rend compte qu'il est possible d'agir en sortant du cadre institutionnel habituel.
Quel sera l'impact d'un traité d'interdiction des BASM? La Convention d'Ottawa interdisant les mines antipersonnel a réduit le nombre de victimes et leur usage. «En créant une norme, elle a surtout créé un phénomène de stigmatisation dont les grandes puissances doivent tenir compte», relève Paul Vermeulen. Le traité de Dublin pourrait aller plus loin en imposant une assistance aux victimes, jusqu'ici un peu oubliées. Car ce sont surtout les démineurs et les programmes de destruction des stocks qui ont été financés.

Bombes à sous-munitions, mode d'emploi

Stéphane Bussard

La terminologie est riche pour parler du même objet: tantôt appelée bombe à sous-munitions (BASM), cette arme est aussi appelée arme à fragmentation ou à dispersion. Elle se présente sous la forme d'un conteneur dans lequel sont logées des centaines voire des milliers de sous-munitions. Ces mini-bombes, dont la taille est similaire à celle d'une canette de Coca, sont larguées par avion ou hélicoptère et sont souvent dotées d'un parachute pour qu'elles touchent le sol dans la bonne position afin que l'explosion se produise. Elles peuvent aussi être larguées au moyen de canons ou lance-roquettes.
Certaines de ces sous-munitions sont dotées d'une tête actionnée par un anneau de zirconium. Souvent en cuivre, celle-ci peut provoquer un trou de plus de 200 millimètres dans la carapace d'un véhicule blindé. L'objectif premier est de stopper un convoi de chars. Mais depuis la fin de la Guerre froide, les BASM ont surtout servi contre l'infanterie. Le second objectif est de «saturer» une surface de plusieurs stades de football.
Les modèles les plus récents disposent d'un mécanisme d'autodestruction ou de guidage laser.
Le vrai problème posé par les BASM, ce sont les ratés. Si les bombes n'éclatent pas au contact du sol, elles s'enfoncent dans le sol et deviennent de vraies mines antipersonnel dont la dangerosité est supérieure en raison d'une charge explosive beaucoup plus forte. Les victimes sont avant tout des civils. Et contrairement aux mines, il est impossible de désamorcer les BASM en raison de leur grande instabilité; il faut les détruire. Pour le démineur, c'est plus dangereux, plus laborieux et plus cher de les extraire du sol.

© Le Temps. Droits de reproduction et de diffusion réservés. www.letemps.ch